



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, que :

Le règlement 528-2020 ayant pour objet « De modifier les échéances des versements en reportant le paiement de la taxe foncière et les tarifs de compensation » a été adopté lors du Conseil municipal du 6 avril 2020;

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville et sur le site internet municipal où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

  
Sylvain Privé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

**DONNÉ À HÉBERTVILLE**, ce 7 avril 2020.

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Roberval, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 7 avril 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 avril 2020.

  
Sylvain Privé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier